



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
B3J 1T3  
Nova Scotia  
Bid Fax: (902) 496-5016

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,  
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique  
Acquisitions  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
B3J 3C9  
Nova Scot

<b>Title - Sujet</b> CALE SECHE NGCC EARL GREY	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F5561-170718/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F5561-17-0718	<b>Date</b> 2017-09-14
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$HAL-302-10164	
<b>File No. - N° de dossier</b> HAL-7-79096 (302)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-09-20</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Atlantic Daylight Saving Time ADT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Gaudreau, Michel	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hal302
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (902) 483-0823 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (902) 496-5016
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**La modification de la demande numéro 002 a pour but de :**

- 1. Fournir le contenu de la conférence des soumissionnaires;**
- 2. Fournir les réponses aux questions soumises à l'autorité contractante;**
- 3. Remplacer l'item du devis VLE-01 Mise à niveau du centre de commande des moteurs**
- 4. Remplacer l'item du devis VLE-10 – RENOUELEMENT DE SIEGES DE CVC**
- 5. Remplacer l'item du devis VLE-12 – REMISE EN ÉTAT DE LA CUISINE**
- 6. Remplacer l'item du devis T-01 INSTALLATION DU SYSTÈME RADAR ET DU SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DE VISUALISATION DES CARTES MARINES (ECDIS) DE FURUNO**

### **1. CONTENU DE LA CONFERENCE DES SOUMISSIONNAIRES**

**Appel d'offres F5561-170718**

**Cale sèche NGCC Earl Grey**

La conférence des soumissionnaires pour le NGCC Earl Grey a eu lieu à l'Institut océanographique de Bedford à Dartmouth, Nouvelle Écosse le 29 août 2017. Les individus suivants étaient présents:

Michel Gaudreau	SPAC
Dannie Chipman	GCC
Sarah Hart	GCC
Nicole Robitaille	GCC
Rick VanDerBarren	GCC
Alexander Curry	GCC
James Jardim	GCC
Brandon Hart	ISI
David Cluett	ISI
Blair Martell	Aecon
David Shay	Davie
Mark Roebbothan	Newdock
George Penney	Newdock
Charles Brown	Jastram

Avant le début de la conférence des soumissionnaires, l'autorité contractante a distribué des copies papiers des items du devis VLE-01, VLE-10 et VLE-12 révisés. Des notes avec des révisions mineures ont aussi été distribuées. Toute ces nouvelles informations sont capturées dans les notes qui suivent ou ont été téléchargés à [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca)

**Fermeture de l'invitation** (date révisée)

La date de fermeture de l'invitation aura lieu à 2h00 PM le 20 septembre 2017. (Date révisée)

**Livraison**

La période des travaux est:

Début des travaux	2 octobre 2017;
Fin des travaux	22 novembre 2017.

Il a été demandé aux soumissionnaires présents si la charge des travaux pour la période présentée est adéquate pour compléter les travaux. Aucuns soumissionnaires présents n'ont exprimés des inquiétudes par rapport à la quantité des travaux. L'autorité contractante (AC) a demandé à tous ceux présents de s'assurer que toutes questions soient acheminées à l'autorité contractante durant la période de soumission. Les soumissionnaires présents ont aussi été rappelés qu'en soumissionnant, l'entrepreneur confirme qu'il a suffisamment de matériel et de ressources humaines affectées ou disponibles et que la période de travail ci-dessus permettra de terminer les travaux prévus ainsi qu'une quantité raisonnable de travaux imprévus.

### **Visite des lieux**

Aucunes visites des lieux additionnels ne sont prévues pour ces travaux. Les soumissionnaires qui auront besoin d'informations additionnelles doivent contacter l'autorité contractante. Il a été demandé s'il est possible de fournir des visites additionnelles pour les sous-contracteurs. La GCC a expliqué que le navire partait en mer et qu'il serait disponible sous peu et en attente de 30 minutes. Les demandes pour des visites additionnelles devraient être envoyées à l'autorité contractante, qui par la suite enverra la demande à la GCC pour confirmer la disponibilité du navire.

### **Livrables**

Les soumissionnaires sont rappelés que pour que les soumissions soient recevables, les informations suivantes doivent être incluses avec la soumission, et reçues à TPSGC avant la date de fermeture :

- La première page de l'appel d'offres signée et complétée
- L'annexe « F », feuille de présentation de la soumission financière, signée et complétée
- L'appendice 1 à l'annexe « F » complétée.

Durant les procédures d'évaluation, toutes les attestations et attestations préalables à l'attribution du contrat contenues dans les parties 5 et 6 de la demande seront demandées du soumissionnaire ayant la soumission la plus basse et seront évaluées. Toutes les soumissions ne seront pas nécessairement pleinement évaluées.

### **Document de l'appel d'offres**

Les soumissionnaires ont été demandés si il y avait des questions en ce qui concerne les instructions à l'intention des soumissionnaires ou les clauses du contrat subséquent contenues dans l'appel d'offres.

En référence à l'annexe « B » base de paiement, paragraphe 2.1, ventilation de prix. Il a été demandé si SPAC pourrait fournir assurance que lorsque les travaux imprévus sont négociés et pleinement signés, ceux-ci ne seraient pas unilatéralement rouverts par SPAC pour négociation avec l'entrepreneur.

Le bureau d'approvisionnement marine d'Halifax de SPAC, considère qu'un item de travail imprévu qui est pleinement signé et négocié avec l'entrepreneur; est un engagement obligatoire relativement au cout totale du contrat. En plus il a été expliqué que dans certaines circonstances ou les couts finals ne peuvent pas être déterminés avant que les travaux soient entrepris; il existe d'autres façons de négocier les travaux le plus complètement possible et par la suite mettre des allocation ou couts limites en place pour protéger tous les parties au contrat.

### **Feuilles de renseignements sur les prix**

La feuille de renseignements sur les prix est fournie avec cette modification de l'invitation et est disponible sur [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca).

### **Révision du devis:**

#### **1 - NOTES GÉNÉRALES**

En référence au paragraphe 25. Il a été demandé si l'entrepreneur serait tenu responsable financièrement pour l'élimination des produits contenant de l'amiante, si ceux-ci ne sont pas clairement identifiés pendant la période de la demande.

Pour fournir clarification a cette inquiétude et pour fournir d'avantage de détails sur L'appel d'offres, partie 7, section 7.15.3 - Clauses du Guide des CUA - A0290C Déchets dangereux – navires. Il ne peut être attendu que les soumissionnaires incluent les coûts associés à l'enlèvement, à la manutention, à l'entreposage, à l'élimination et(ou) au travail effectué à proximité de produits dangereux si l'information nécessaire n'est pas fournie. Les couts associés aux déchets dangereux non identifiés seront considérés des travaux imprévus.

#### **2 - SERVICES**

Il a été confirmé que le navire sera considéré comme étant sans équipage durant la période de cale sèche.

Il a été demandé si la GCC fournirait la main-d'œuvre pour surveiller les systèmes de détection d'incendie pendant que les travailleurs sont à bord du navire. La GCC a indiqué qu'il y aurait un équipage minimal a bord du navire mais sera en position de garder quelqu'un a bord pour surveiller les systèmes pendant les heures de travail. L'autorité contractante a rappelé a tous présent que ceci n'élimine pas la responsabilité de l'entrepreneur en ce qui concerne la charge du navire, et ne réduit ou élimine pas aucune autres responsabilités décrites dans la section des services du devis.

#### **3 – TABLEAU DE PRODUCTION**

Le paragraphe 5.1.1 est supprimé et est remplacé par :

1. L'entrepreneur doit fournir un tableau de production sur une base hebdomadaire.

#### **H-01 MODIFICATIONS AUX CONDUITES D'EAUX GRISES**

Aucunes questions ou commentaires.

#### **H-02 INSPECTION DU SYSTÈME DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES FM200 PAR SSMTC**

Aucunes questions ou commentaires.

#### **H-03 INSPECTION DU SYSTÈME DE DÉTECTION D'INCENDIE PAR SSMTC**

Aucunes questions ou commentaires.

#### **H-04 INSPECTION ANNUELLE DES EXTINCTEURS PORTATIFS**

Aucunes questions ou commentaires.

#### **H-05 INSPECTION ET CERTIFICATION ANNUELLES DES RADEAUX DE SAUVETAGE**

Le paragraphe 2.1.2 a été clarifié pour indiquer que les réparations additionnelles seraient entreprises sous la même allocation.

#### **H-06 INSPECTION ANNUELLE DU BOSSOIR MIRANDA**

Une mise à jour a été fourni pour indiquer qu'en même temps que l'inspection du bossoir, le câble d'acier sera enlevé et remplacé par un câble fourni par le gouvernement.

En référence aux paragraphes 2.1.9 et 2.1.10. Ces sections sont clarifiés pour indiquer que le l'embarcation rapide de secours restera à Dartmouth at ne sera dorénavant pas à bord du navire a l'arrivée au chantier.

Le paragraphe 2.1.8 est supprimé et est remplacé par :

Aucun remplacement de matériel ne peut être fait sans le consentement écrit préalable de Palfinger Marine Canada Inc

#### **H-07 VÉRIFICATION ANNUELLE DU BOSSOIR PALFINGER**

En référence à la section 5.1 RAPPORTS, DESSINS ET MANUELS. Il a été demandé si l'entrepreneur est responsable de produire le rapport. Le rapport sera produit par Palfinger Marine Canada Inc.

#### **H-08 NETTOYAGE DES GAINES DE VENTILATION DE LA CUISINE**

Aucunes questions ou commentaires.

#### **H-10 NETTOYAGE DES GAINES DE VENTILATION**

Aucunes questions ou commentaires.

## **H-12 ANCRES, CHÂÎNES ET PUIXS AUX CHÂÎNES**

En référence au paragraphe 2.1.1. Ce paragraphe est changé pour indiquer :

1. L'entrepreneur doit déposer les deux ancrs sur le plancher de la cale. Le guindeau du navire ne sera pas disponible, alors l'entrepreneur doit donc soumettre un prix pour fournir le grutage, le personnel et l'équipement requis pour abaisser les ancrs et extraire les chaînes. Les chaînes d'ancre bâbord et font 8 sections chacune.

Conséquemment le paragraphe 2.1.23 est change pour indiquer :

23. L'équipage ne sera pas disponible pour aider l'entrepreneur à enlever et à remettre en place les ancrs et les chaînes, notamment en faisant fonctionner les guindeaux. L'entrepreneur est responsable de s'assurer de bien ranger les chaînes dans leur puits respectif. Une fois le travail ci-dessus terminé, l'entrepreneur doit fixer les chaînes et les ancrs.

En référence au paragraphe 2.1.2. Il a été demandé s'il était nécessaire de retenir les services d'un chimiste marin agréé à chaque jour. Il n'est pas nécessaire de retenir les services d'un chimiste marin agréé à chaque jour. Pendant que le navire est à la charge de l'entrepreneur les exigences en matière de sécurité de l'entrepreneur ainsi que les normes du code de travail du Canada doivent être observés pour assurer l'entrée sécuritaire dans les espaces clos. Pendant que le navire est à la charge de la GCC les exigences tels que décrites dans le manuel de sécurité et de sûreté de la flotte, doivent être observés.

En référence au paragraphe 2.1.20. Il a été confirmé que 30 metres carrés est le totale pour les deux puits.

La dernière phrase du paragraphe 2.1.22 est supprimée.

## **H-13 RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE TRIBORD**

Aucunes questions ou commentaires.

### **HD-01 ACCOSTAGE ET MOUILLAGE**

Aucunes questions ou commentaires.

### **HD-02 MISE EN CALE SÈCHE**

Aucunes questions ou commentaires.

### **HD-03 INSPECTION DE LA CARÈNE/COUTURES D'ABOUTS DE TÔLES**

Aucunes questions ou commentaires.

### **HD-06 ANODES DU SYSTÈME ANTISALISSURES ANFOMATIC**

Le paragraphe 2.1.4 est clarifié pour indiquer que l'allocation du représentant de service, inclue aussi l'allocation décrite dans le paragraphe 2.1.14. L'appendice 1 de l'annexe « F » reflète une seule allocation pour cet item du devis.

#### **HD-07 ANODES DU SYSTÈME CATHELCO**

Le paragraphe 2.1.1 est changé pour indiquer:

« ...est partagée avec l'élément de la spécification HD-06, Anodes du système antisalissures Anfomatic. »

Le paragraphe 2.1.6 est changé pour indiquer:

« ... parallèlement à l'élément HD-06,...”

#### **HD-08 REVÊTEMENT DE CARÈNE**

Aucunes questions ou commentaires.

#### **HD-09 IMAGE DE MARQUE SUR LA COQUE**

Aucunes questions ou commentaires.

#### **HD-11 ANODES DE CARÈNE**

Aucunes questions ou commentaires.

#### **E-01 – SOUPAPES DE SÛRETÉ**

Aucunes questions ou commentaires.

#### **E-02 – INSPECTION ANNUELLE DE LA GRUE LIEBHERR**

Aucunes questions ou commentaires.

#### **E-03 BANDES DE FREIN DES GUINDEAUX BÂBORD ET TRIBORD**

Aucunes questions ou commentaires.

#### **E-04 POSE D'ESSUIE-GLACES NEUFS SUR LES FENÊTRES DE LA PASSERELLE**

Aucunes questions ou commentaires.

#### **ED-01 DÉPOSE DES ARBRES PORTE-HÉLICE BÂBORD ET TRIBORD ET REMISE EN ÉTAT DU MOYEU DES HÉLICES À PAS VARIABLE**

En référence à la partie 1. Portée, il a été demandé pourquoi que les moyens d'hélice et les boulons des pales sont expédiés à Dartmouth pour usinage lorsque ce travail pourrait être

complété au chantier de l'entrepreneur? L'autorité contractante a indiqué que la décision d'engager Wartsila pour compléter ces travaux est à la discrétion du client. Il est par contre noté que l'entrepreneur ne peut être tenu responsable d'aucuns délais résultant de ces travaux si les pièces sont expédiées dans les délais de 7 jours après l'arrivée du navire. Il est aussi noté que les coûts associés au travail d'usinage ne font pas partis de ce contrat et qu'aucunes additions à ce contrat ne seront considérées pour ces travaux par Wartsila.

En référence au paragraphe 2.1.19. Les soumissionnaires présents ont indiqué qu'il devrait exister une allocation pour l'expédition pour permettre un traitement égale de tous les soumissionnaires.

Cet item du devis est changé pour rajouter une allocation de \$15 000,00 pour l'expédition.

### **ED-03 INSPECTION DES RÉSERVOIRS DE MAZOUT**

En référence au paragraphe 2.1.9. Il y a eu beaucoup de discussion en ce qui concerne l'inclusion des coûts pour les essais hydrostatiques des réservoirs de mazout. Ces discussions portent aussi au devis item 2- Services, paragraphe 26, essais hydrostatiques. Plusieurs soumissionnaires ont indiqué que demander des essais hydrostatiques pour des réservoirs de mazout est non-nécessaire et ne fournit aucune protection ou économie au Canada. Ces réservations sont adresses comme suit :

Le paragraphe 2.1.9 est supprimé et est remplacé par :

9. À la suite de l'inspection, l'inspecteur de SSMTC déterminera les critères d'essai. L'entrepreneur doit fournir dans sa soumission les coûts pour les essais de pression de tous les réservoirs indiqués. Les besoins additionnels seront considérés des travaux imprévus.

### **L-01 – ESSAIS MÉGHOMMÉTRIQUES ANNUELS**

Aucunes questions ou commentaires.

### **L-03 – ENTRETIEN DES DISJONCTEURS**

Le paragraphe 2.1.4 est changé comme suit :

4. L'entrepreneur convient avec l'ATGC et Schneider un horaire de travail pour l'entretien des disjoncteurs. ~~Plusieurs disjoncteurs doivent demeurer en circuit pour le fonctionnement du navire. Leur entretien devra donc se faire après les heures normales de travail. L'entrepreneur prévoit dans sa soumission le coût de deux soirées de travail de 16 h à 20 h.~~

### **L-04 – RÉVISION DE DIVERS MOTEURS**

Il a été noté que les numéros de pièces pour les roulements ne sont pas fournis. L'autorité contractante a demandé si l'information contenue dans la partie 3 fournissait assez d'information aux soumissionnaires pour déterminer un prix. Les soumissionnaires présents ont indiqué qu'assez d'information est disponible.

## **T-01 INSTALLATION DU SYSTÈME RADAR ET DU SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DE VISUALISATION DES CARTES MARINES (ECDIS) DE FURUNO**

Il y a eu beaucoup de discussion en ce qui concerne la fourniture et les longueurs des conduits électriques requis. Il a été déterminé que l'information fournie est suffisante pour indiquer que la totalité des conduits électriques sont fournis par le gouvernement à l'exception des ceux qui sont clairement indiqués dans le devis.

Les soumissionnaires ont demandé clarification en ce qui concerne les longueurs des conduits électriques qui doivent être enlevés et installés. Tous furent d'accord que si les tableaux du devis sont mis à jour pour indiquer les longueurs; ceci suffira pour la préparation des soumissions.

Conséquemment l'item du devis T-01 est supprimé et est remplacé. L'item révisé a été transmis à [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca) et est disponible aux soumissionnaires.

## **VLE-01 – MISE À NIVEAU DU CENTRE DE COMMANDE DES MOTEURS**

Cet item du devis est remplacé. Les soumissionnaires présents ont été fournis avec une copie papier de cet item révisé. L'item révisé a été transmis à [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca) et est disponible aux soumissionnaires.

## **VLE-02 REMISE À NEUF DES GOUVERNAILS BÂBORD ET TRIBORD**

En référence au paragraphe 3.2.9. Les soumissionnaires ont demandé que la GCC donne plus de détails pour être en position de mieux déterminer le niveau d'effort requis, particulièrement la quantité de soudures à entailler à être réparées pour les fins d'estimation. Le paragraphe 3.2.9 est changé pour supprimer les soudures à entaille du devis. Les travaux requis au besoin pour les soudures à entaille seront considérés des travaux imprévus.

Le paragraphe 3.3.6 est changé comme-suit:

6. L'entrepreneur doit fournir tous les matériaux nécessaires à l'usinage et à l'ajustement des manchons en acier inoxydable et des matériaux de Thordon qui sont fournis par le gouvernement. Les manchons en acier inoxydable doivent être fournis par l'entrepreneur.

En référence au paragraphe 3.5.4, les soumissionnaires ont demandé qu'une allocation soit incluse pour permettre l'expédition à Jastram pour assurer un traitement équitable à tous les soumissionnaires. Une allocation de \$25 000,00 est incluse pour l'expédition.

## **VLE-05 – RÉPARATIONS DE L'ENSEMBLE DE LA RÉGION DES BOUÉES DU PONT PRINCIPAL**

Le paragraphe 3.1.3 est entièrement supprimé.

Le paragraphe 3.4.2, est changé comme-suit :

2. Il faut tout d'abord appliquer une couche de MC MIO ZINC (3 mil d'ÉFS) afin de faire le découpage pour toutes les surfaces préparées **de la région** du pont principal : les bords, les trous minces, les écrous, les boulons, les cornières dos à dos et les joints de soudure.

L'autorité contractante a informé la GCC que cet item du devis apparait incomplet et manque certaines sections. Manquantes sont tests et essais, et produits livrables.

L'item du devis VLE-05 est changé pour inclure :

#### **4. Preuve d'exécution:**

##### 4.1 Inspection

4.1. Tous les travaux doivent être exécutés à la satisfaction de l'ATGC.

##### 4.2 Tests et essais

1. L'entrepreneur doit fournir les procédures de soudage pour les réparations identifiées dans cet item du devis.

##### 4.3 Certification

1. L'entrepreneur doit fournir les certificats d'usine pour le métal utilisé pour compléter les travaux.

#### **5. Produits livrables:**

##### 5.1 Rapports, dessins et manuels

1. L'entrepreneur doit donner à l'ATGC un rapport finale contenant copies de certificats, inspections, mesures, recommandations etc. L'entrepreneur doit fournir copie du rapport final en format PDF à l'ATGC.

##### 5.2 Pièces de rechanges

Non-applicable

##### 5.3 Entraînement

Non-applicable

#### **VLE-09 – RENOUELEMENT DES REVÊTEMENTS DE PONT DE GAILLARD**

En référence au paragraphe 3.1.1. Il a été demandé, combien de surface requiert l'enlèvement de revêtement de ciment de pont tel que décrit dans le devis anglophone section 3.1.2?

Le revêtement de ciment est sous tous les endroits des travaux à exécuter et doit être pris en considération lors de l'évaluation de la charge des travaux. L'aire complète des planchers

contiennent du ciment, du grillage de métal et de l'isolation de plancher. Le dessin « Drawing #VNEA\_771-000 Deck Coverings » démontre clairement tous les composants du système de plancher dans l'ensemble du pont de gaillard.

Subséquent à la conférence des soumissionnaires, il a été noté qu'il est possiblement mal défini que le renouvellement de ponts inclut aussi le renouvellement des planchers dans les salles de bain. Les soumissionnaires doivent s'assurer que les six (6) locations décrites incluent aussi les planchers de salles de bain.

Subséquent à la conférence des soumissionnaires, il est clarifié dans le paragraphe 4.8.5 que les planchers doivent être finis avec le produit Colorflake VP. Ce produit sera fourni par le Canada. L'entrepreneur doit confirmer les quantités exactes nécessaires au début de la période des travaux. Les besoins additionnels en matériaux seront commandés par voie de formulaire TPSGC 1379.

Subséquent à la conférence des soumissionnaires, il est clarifié que le paragraphe 4.8.10 est changé pour indiquer que les panneaux existants seront réutilisés.

Subséquent à la conférence des soumissionnaires, il est clarifié dans le paragraphe 4.9.4 que la finition des planchers dans les cabines et coursives seront un produit de vinyle de 2mm. Ce matériel sera fourni par le Canada. Tous les produits de sous-plancher (Decklite) restent la responsabilité de l'entrepreneur à fournir. L'entrepreneur doit confirmer les quantités exactes nécessaires au début de la période des travaux. Les besoins additionnels en matériaux seront commandés par voie de formulaire TPSGC 1379.

Subséquent à la conférence des soumissionnaires, il est clarifié dans le paragraphe 4.9.5 que les planchers doivent être finis avec le produit Colorflake VP. Ce produit sera fourni par le Canada. L'entrepreneur doit confirmer les quantités exactes nécessaires au début de la période des travaux. Les besoins additionnels en matériaux seront commandés par voie de formulaire TPSGC 1379.

#### **VLE-10 – RENOUELEMENT DE SIEGES DE CVC**

Cet item du devis a été remplacé et renommé. Les soumissionnaires présents ont reçu une copie papier du nouveau devis. L'item révisé a été transmis à [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca) et est disponible aux soumissionnaires. Il n'y a pas eu aucunes questions ou commentaires.

#### **VLE-11 – RENOUELEMENT DES REVÊTEMENTS DE PONT DES EMBARCATIONS**

En référence au paragraphe 3.1.2. Il a été demandé, combien de surface requiert l'enlèvement de revêtement de ciment de pont tel que décrit dans le devis anglophone section 3.1.2?

Le revêtement de ciment est sous tous les endroits des travaux à exécuter et doit être pris en considération lors de l'évaluation de la charge des travaux. L'aire complète des planchers contiennent du ciment, du grillage de métal et de l'isolation de plancher. Le dessin « Drawing #VNEA\_771-000 Deck Coverings » démontre clairement tous les composants du système de plancher dans l'ensemble du pont des embarcations gaillard.

En référence au paragraphe 4.6.1 il a été demandé de confirmer si l'apprêt époxydique inhibiteur d'oxydation semblable au produit Intershield 300 d'International Paint est compatible avec le revêtement de pont Dexotex. Il est confirmé que le produit Intershield 300 d'International Paint est compatible avec le revêtement de pont Dexotex. Les soumissionnaires sont aussi informés que le produit Amercoat 240 est une substitution acceptable pour cette application.

Le paragraphe 4.8.1 est supprimé et est remplacé par :

1. L'entrepreneur doit remettre en état toutes les cabines de douche à bord du navire, c'est-à-dire:

- a) Cabine des 2e/3e mécaniciens
- b) Cabine de manœuvrier/maître-cuisinier

Subséquent à la conférence des soumissionnaires, il a été noté qu'il est possible mal défini que le renouvellement de ponts inclus aussi le renouvellement des planchers dans les salles de bain. Les soumissionnaires doivent s'assurer que les locations décrites incluent aussi les planchers de salles de bain.

Subséquent à la conférence des soumissionnaires, la cabine de matelot intérieur est ajoutée à la charge des travaux. Dorénavant la section 4.1, pont des embarcations, est supprimée et est remplacée par :

1. Les surfaces approximatives de revêtement de pont à retirer et à remplacer sont les suivantes :

Emplacement	Surface (m2)
a) Coursives (tribord)	26
b) Maître d'équipage	12
c) Cabine du maître-cuisinier	12
d) 2e mécanicien	12
e) 3e mécanicien	11
f) Huileurs	11
g) Bureau des mécaniciens	8
h) Cabine de matelot intérieur	8
i) Salles de bains	6

Subséquent à la conférence des soumissionnaires, il est clarifié que le paragraphe 4.8.10 est changé pour indiquer que les panneaux existants seront réutilisés.

Subséquent à la conférence des soumissionnaires, il est clarifié dans le paragraphe 4.9.4 que la finition des planchers dans les cabines et coursives seront un produit de vinyle de 2mm. Ce matériel sera fourni par le Canada. Tous les produits de sous-plancher (Decklite) restent la responsabilité de l'entrepreneur à fournir. L'entrepreneur doit confirmer les quantités exactes nécessaires au début de la période des travaux. Les besoins additionnels en matériaux seront commandés par voie de formulaire TPSGC 1379.

Subséquentement à la conférence des soumissionnaires, il est clarifié dans le paragraphe 4.9.5 que les planchers doivent être finis avec le produit Colorflake VP. Ce produit sera fourni par le Canada. L'entrepreneur doit confirmer les quantités exactes nécessaires au début de la période des travaux. Les besoins additionnels en matériaux seront commandés par voie de formulaire TPSGC 1379.

#### **VLE-12 – REMISE EN ÉTAT DE LA CUISINE**

Cet item du devis a été remplacé. Les soumissionnaires présents ont reçu une copie papier du nouveau devis. L'item révisé a été transmis à achatsetventes.gc.ca et est disponible aux soumissionnaires. Il n'y a pas eu aucunes questions ou commentaires.

La GCC a indiqué que la cuisinière et le réfrigérateur sont fournis par le gouvernement.

#### **VLE-13 MISE À NIVEAU DU SYSTÈME CVC**

Aucunes questions ou commentaires.

#### **Autres items de discussions :**

Le devis anglophone utilise plusieurs acronymes différents pour designer si un bien ou service est fourni par le gouvernement ou par l'entrepreneur. Le devis francophone n'a pas été complètement vérifié s'il existe des différences ou des ambiguïtés dans le devis francophone. Toutes termes ou acronymes qui semblent être ambiguës doivent être signalés à l'autorité contractante.

Dans tous les circonstances ou le devis fait mention de remplacer des goujons tel que décrit dans l'item du devis H-11. Ces mentions sont supprimées du devis car l'item du devis H-11 a été supprimé de la charge des travaux.

Le devis anglophone utilise plusieurs différents termes pour définir l'autorité technique. Le devis francophone utilise l'acronyme ATGC, qui définit autorité technique de la garde côtière. Contractuellement le terme ATGC est équivalent à autorité technique.

N'ayant plus aucunes autres questions à examiner la rencontre a été ajournée à 15h00 locale.

## **2. Réponses aux questions soumises à l'autorité contractante**

### **Question 1:**

En référence à l'item du devis **L-03 entretien des disjoncteurs**. Le paragraphe 2 indique « L'entrepreneur doit savoir que l'alimentation du navire doit être assurée malgré la dépose des disjoncteurs. Cela ne sera pas possible pendant le remplacement des câbles de génératrice. Le devis anglais indique que le disjoncteur de l'arrivé du navire sera enlevé et il n'y a aucune autre mention du remplacement des câbles de génératrice dans le devis. Svp clarifiez quel autres travaux sont entrepris par la GCC, pour que les items d'interférence soient pleinement indiqués ?

Réponse 1:

Les câbles de génératrices ne seront pas remplacés a ce temps.

Question 2:

En référence à l'item du devis **VLE-01 Mise à niveau de centre de commande des moteurs**. SVP fournir les dessins VNEA2 E-1 Electrical Power Single Line Diagram 1 of 2 and VNEA2 E-1 Electrical Power Single Line Diagram 2 of 2.

Réponse 2:

Les dessins ont été transmis à achatsetventes et sont disponibles aux soumissionnaires.

Question 3 :

En référence à l'item du devis VLE-12 – REMISE EN ÉTAT DE LA CUISINE. Particulièrement l'item C14-40-601-01 R1 Galley Arrgt Equip Select Rep Para 3.3 Range, du dossier de données techniques.

Notre fournisseur indique;

Cet item est en date de quelques années, ce qui n'est pas un problème de soumissionner. Le problème que nous avons est avec l'item #3.3 Range. Garland Canada Model # S684. Ceci a été spécifié en 2014 pour la firme Concept Naval Architects. A ce temps, il a été informé que cet item n'est pas convenable pour cet environnement (inapte en durabilité et capacité). Ils auraient du spécifier la ligne de produit Garland serie36E. Je ne suis pas sure a ce stage si quelque chose peut être fait pour changer le devis ou pas. Garland Canada est au courant de ce projet, mais n'est pas confortable avec le choix de cuisinière de la série S684.

Est-ce qu'il existe une opportunité pour que le Canada révise le choix de cet item et confirmer si une cuisinière de la série HD 36E serait un alternative acceptable pour la soumission?

Réponse 3 :

Tel qu'indiquer dans le contrendu de la conférence des soumissionnaires, la cuisinière sera fournie par le gouvernement.

Question 4 :

En référence aux items du devis VLE-09 – RENOUELEMENT DES REVÊTEMENTS DE PONT DE GAILLARD, et VLE-11 – RENOUELEMENT DES REVÊTEMENTS DE PONT DES EMBARCATIONS. Les paragraphes 9 et 10 des sections 4.8 dans le devis anglophone font référence aux cloisons de douches qui doivent être remplacées. Le devis VLE-09 anglophone indique que ces cloisons sont fournis par l'entrepreneur et le devis VLE-11 anglophone n'est pas très clair en ce qui concerne qui doit fournir les cloisons. SVP fournir plus d'information pour clarifier qui doit fournir les cloisons et aussi fournir de l'information en ce qui concerne le matériel de remplacement (carrelage ou cloison) à être acheté et installé?

Réponse 4 :

Les panneaux existants seront réutilisés. L'entrepreneur doit enlever et réinstaller les panneaux existants.

Question 5 :

En référence aux items du devis VLE-13 MISE À NIVEAU DU SYSTÈME CVC paragraphe 2.2.1. SVP fournir le matériel de référence.

Réponse 5 :

Le matériel de référence a été transmis à achatsetventes et est disponibles aux soumissionnaires.

Question 6 :

En référence aux items du devis VLE-09 – RENOUELEMENT DES REVÊTEMENTS DE PONT DE GAILLARD, et VLE-11 – RENOUELEMENT DES REVÊTEMENTS DE PONT DES EMBARCATIONS, notre sous-traitant nous demande si il est possible que la GCC fournisse une marque et modèle de plancher qu'ils aimeraient avoir installé. Ce sous-traitant est présentement en train de faire des demandes auprès de plusieurs fournisseurs, mais a de la difficulté à trouver de l'information sur les produits qui rencontreront les exigences du devis.

Réponse 6 :

Tous les revêtements de planchers seront fournis par le Canada (vinyle et Colorflake). Tous les matériaux de sous-planchers restent la responsabilité de l'entrepreneur. L'entrepreneur doit noter que certains produits de recouvrement de plancher nécessitent une période de livraison considérable, il sera dorénavant très important que s'assurer que l'autorité technique soit prévenu rapidement des quantités insuffisantes de matériaux

Question 7 :

En référence à l'item du devis VLE-10 – RENOUELEMENT DE SIEGES DE CVC. Le paragraphe 3.2.2 fait référence à la responsabilité de la prise des mesures aux ultrasons. Le devis n'indique nulle part que ceci est requis dans la charge des travaux. SVP clarifier?

Réponse 7 :

Le paragraphe 3.2.2 est entièrement supprimé.

Question 8 :

En référence à l'item du devis VLE-13 MISE À NIVEAU DU SYSTÈME CVC. Pourriez-vous confirmer combien si nécessaire, de réseau de gaines l'entrepreneur doit remplacer/modifier? Aussi, est-

ce que nous remplaçons seulement 1 unité de CVC tel que vu a bord du navire? La quantité de détails fournie est limitée pour cet item du devis.

En référence au seul dessin fourni avec le dossier de données techniques, il semblerait que nous devons en fait remplacer trois unités sur des ponts différents, contrairement à ce qui nous a été montré durant la visite des lieux. Il y a aussi une quantité significative de réseau de gaines a bord du navire à être fabriquées et installés. De plus, il y a de la nomenclature des matériaux et produits et autres matériaux de référence qui n'ont pas été distribués. SVP fournir clarification ?

Réponse 8 :

L'information manquante du dossier de données techniques pour cet item du devis a été transmise à achatsetventes et est maintenant disponibles aux soumissionnaires. SVP notez les clarifications suivantes concernant l'information fournie.

L'information contenue avec le dossier de données techniques, fournie une abondance d'information qui n'est pas nécessairement pertinente a cette portion de l'installation du CVC. L'information a été créée pour le projet de prolongation de durée de vie des navires et l'installation en cours pendant cette cale sèche est seulement pour l'unité de CVC du pont principal. Aux fins d'exactitude, les clarifications dans la documentation suivante est fournie :

- |  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| a) HVAC Report – P201404001-A1:          | Certaines parties sont applicables. |
| b) Humidification Report – P201404001-A2 | Certaines parties sont applicables. |
| c) VNEA2 761-014                         | Certaines parties sont applicables. |
| d) C14-40-512-00                         | Ce document n'est pas applicable    |
| e) C14-40-512-00                         | Ce document n'est pas applicable    |
| f) C14-40-512-01                         | Pages 2 et 4 seulement.             |
| g) C14-40-512-02                         | Page 3 seulement                    |
| h) C14-40-512-05                         | Ce document n'est pas applicable.   |

La section 3.6.1.9 réfère au document C14-40-512-04 qui n'est pas applicable. Pour fournir plus de clarification a la section 1, Description, l'information suivante est fournie : Seulement l'unité de CVC du pont principal doit être remplacé, comprenant un nouveau thermostat (fourni par le gouvernement). Les seuls travaux de réseau de gaines requis seront d'adapter l'unité de CVC au réseau de gaines existantes.

Besoins de réseau de gaines :

Les dimensions de l'entrée de l'air est d'environ 23"x12" et est réduit a 12", tel que vu dans les dessins de référence. La longueur totale est estimée à environ 5 pieds de long. La longueur actuelle devra être déterminée lorsque la nouvelle unité de CVC sera en place.

Les dimensions de la sortie d'air sera un très court morceau dépendant de la hauteur finale de la nouvelle l'unité de CVC. Le réseau existant est 15"x15", et la nouvelle pièce d'adaptation est estimée à environ 1 à 2 pieds de long. . La longueur actuelle devra être déterminée lorsque la nouvelle unité de CVC sera en place.

Question 9 :

Est-ce que le Canada serait prêt à considérer l'utilisation de peinture International comme produits équivalents à Amercoat pour l'entière charge des travaux?

Réponse 9 :

Non.

**3. Remplacer l'item du devis VLE-01 Mise à niveau du centre de commande des moteurs**

L'item du devis VLE-01 Mise à niveau de centre de commande des moteurs (pages 202 à 205) est supprimé et est remplacé. L'item révisé a été transmis à achatsetventes et est disponible aux soumissionnaires.

**4. Remplacer l'item du devis VLE-10 – RENOUELEMENT DE SIEGES DE CVC**

L'item du devis VLE-10 – RENOUELEMENT DE SIEGES DE CVC (pages 236 à 245) est supprimé et est remplacé. L'item révisé a été transmis à achatsetventes et est disponible aux soumissionnaires.

**5. Remplacer l'item du devis VLE-12 – REMISE EN ÉTAT DE LA CUISINE**

L'item du devis VLE-12 – REMISE EN ÉTAT DE LA CUISINE (pages 258 à 284) est supprimé et est remplacé. L'item révisé a été transmis à achatsetventes et est disponible aux soumissionnaires.

**6. Remplacer l'item du devis T-01 INSTALLATION DU SYSTÈME RADAR ET DU SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DE VISUALISATION DES CARTES MARINES (ECDIS) DE FURUNO**

L'item du devis T-01 INSTALLATION DU SYSTÈME RADAR ET DU SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DE VISUALISATION DES CARTES MARINES (ECDIS) DE FURUNO (pages 168 à 201) est supprimé et est remplacé. L'item révisé a été transmis à achatsetventes et est disponible aux soumissionnaires.